

Nous devons en outre rappeler vigoureusement les remarquables contributions de l'ONU au développement du droit international. En effet, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle unique et absolument essentiel dans la promotion de l'autorité de la loi, comme l'expliquait éloquemment le Secrétaire général dans une déclaration prononcée le mois dernier à Montréal. Car seule l'ONU, elle qui représente pratiquement toute la communauté internationale, est capable de jouer ce rôle.

Cette année, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a réussi à produire un document qui fera époque, soit une constitution globale pour les océans du monde. La Conférence n'aurait certes jamais pu produire une convention aussi imposante sans l'appui assidu et la participation concrète de toutes les nations pendant les longues années de négociations. Nous regrettons cependant vivement qu'elle n'ait pu adopter le texte de la Convention d'un accord général car aucun État ne peut méconnaître le régime que crée cette Convention. Nous ne devons donc pas nous laisser influencer par quelque tentative que ce soit de la miner.

L'ONU a réussi à légitimer l'examen international des violations des droits de l'homme. Il faut en outre souligner que le Secrétaire général a identifié la promotion des droits de l'homme comme étant prioritaire. Le Canada soutiendra le Secrétaire général dans ces efforts. Il faut donc élaborer des procédures efficaces face aux violations flagrantes des droits de l'homme.

Le règlement des différends revêt une importance cruciale pour l'ONU. Quelles que soient les critiques que puissent lui valoir ses efforts à ce chapitre, il reste que l'Organisation peut remporter des succès notables. Ainsi, en ce qui concerne la Namibie, l'ONU a élaboré un plan de règlement équilibré qui devrait permettre à ce territoire d'accéder à l'indépendance de façon pacifique, et elle a réussi à le faire accepter de façon générale. C'est en partie grâce à la persévérance et aux mesures positives des États de première ligne et du mouvement de libération SWAPO que des progrès substantiels ont été réalisés. Nous espérons que les problèmes en suspens seront rapidement réglés.

**Nouveau  
secrétaire  
général**

La nomination d'un nouveau secrétaire général survient à un moment où l'ONU fait face à des problèmes sans précédent et où le besoin de réforme institutionnelle se fait bien sentir. Dans son premier rapport annuel, le Secrétaire général a traité de ce problème de façon directe et précise. Il y a présenté plusieurs suggestions innovatrices, visant particulièrement à accroître l'efficacité du Conseil de sécurité. Il s'est lui-même engagé à jouer un rôle plus direct en portant les questions urgentes à l'attention du Conseil. Ces propositions précises, ainsi que l'engagement de M. Javier Perez de Cuellar à rationaliser le processus administratif, arrivent vraiment à point nommé et doivent être encouragées. Des réformes pragmatiques s'imposent absolument, sinon l'ONU perdra sa validité en tant que forum de négociations internationales non seulement en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité mais aussi le façonnement de notre avenir économique.